

L'influence des mesures agri-environnementales sur l'organisation du travail dans les élevages des Pyrénées-Orientales (France)

Rochon J.J., Goby J.P., Mathieu J., Coudour R.

in

Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.).
Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 38

1999

pages 381-385

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=99600180>

To cite this article / Pour citer cet article

Rochon J.J., Goby J.P., Mathieu J., Coudour R. **L'influence des mesures agri-environnementales sur l'organisation du travail dans les élevages des Pyrénées-Orientales (France)**. In : Rubino R. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.). *Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services*. Zaragoza : CIHEAM, 1999. p. 381-385 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 38)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

L'influence des mesures agri-environnementales sur l'organisation du travail dans les élevages des Pyrénées-Orientales (France)

J.J. Rochon*, J.P. Goby*, J. Mathieu* et R. Coudour**

*Institut Universitaire de Technologie, 66860 Perpignan, France

**Service Interdépartemental Montagne-Elevage, 34000 Lattes, France

RESUME - Depuis 6 années, un programme agri-environnemental cofinancé par l'Union Européenne et la France est en place dans les zones de montagnes sèches des Pyrénées-Orientales afin de lutter contre les risques d'incendies. Les éleveurs concernés se sont engagés à assurer l'entretien des surfaces pastorales qu'ils utilisent en contrepartie d'indemnités. Les modifications de l'organisation du travail engendrées par cet engagement varient en fonction du degré de spécialisation des exploitations, de l'espèce élevée et du type de produit animal recherché. La pérennité des exploitations dépend de l'équilibre entre production agricole et production environnementale.

Mots-clés : Mesure agri-environnementale, organisation du travail, élevage caprin, ovin et bovin.

SUMMARY - "Influence of agro-environmental measures on labour organization in Western Pyrenees farms (France)". In the dry mountains of the Pyrénées-Orientales, an "agri-environmental" project supported by the European Union and France has been carried out for 6 years to prevent fires. Maintenance of pastoral zones is done by the breeders who received financial compensations. The modification of the work organization varies according to the level of specialization of the farms, the species bred and the production of the animals. The permanence of farms depends on the equilibrium between agricultural and environmental production.

Key words: Agriculture-environment, labour and work organization, goat and sheep production system.

Introduction

La protection de l'environnement est un concept qui prend une place de plus en plus importante dans la Politique Agricole Commune. La mise en place des mesures agri-environnementales remet en cause le travail traditionnel des agriculteurs. Leur fonction de production n'est plus unique. Actuellement, ils protègent et entretiennent notre patrimoine naturel.

L'objet de cette étude, conduite en collaboration avec le Service Interdépartemental Montagne-Elevage du Languedoc Roussillon, service des Chambres d'Agriculture travaillant sur les problématiques de l'agriculture de montagne et de l'élevage, est d'essayer de mettre en évidence : l'impact de l'une de ces mesures agri-environnementales : l'Opération Locale de Défense de la Forêt Méditerranéenne Contre l'Incendie dans les Pyrénées-Orientales (DFCI), sur l'organisation du travail des éleveurs.

Présentation de l'opération locale DFCI

Le département des Pyrénées Orientales a bénéficié, à partir de 1991, à titre expérimental, d'une Opération Groupée d'Aménagement Foncier (OGAF) "environnement" dite article 19 dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts. L'objectif de cette opération locale est de permettre l'adaptation des pratiques agricoles en vue d'une protection accrue des milieux écologiques menacés.

Cette opération a encouragé la remise en état des territoires et la diversité des paysages par la réalisation de débroussailllements, l'installation de clôtures, la mise en place de semis de cultures fourragères. L'entretien de ces coupures vertes a été confiée à des éleveurs ou à des associations d'éleveurs par le biais d'un contrat établi entre le département et l'éleveur.

L'éleveur contractant s'engage à maintenir la surface retenue conforme à un cahier des charges précis pendant 5 ans minimum, grâce à l'adoption de pratiques pastorales adaptées.

Cette prestation entraîne pour les éleveurs un surcoût ou des manques à gagner, compensés par une aide financière.

Dans les Pyrénées Orientales, les aides sont distribuées en fonction de la nature du troupeau (bovin, ovin, caprin) et- des zones entretenues. Il existe 3 classes : A, B, C définies par un cahier des charges selon l'importance du couvert végétal initial et de l'objectif retenu. (A : pelouse herbacée rase, B : diminution significative des volumes combustibles, C : création par le pâturage de discontinuités dans la végétation).

La rémunération s'échelonne de 200 fr./ha/an en zone C à 1 100 fr./ha/an en zone A. Pour éviter de mettre en situation précaire les exploitations, en cas d'arrêt des subventions, un plafond a été fixé à 40 000 fr. par exploitation.

Trente trois contrats ont été signés (19 éleveurs, 12 associations) représentant 2 053 ha. Une évaluation des résultats techniques, économiques et sociologiques de cette opération a été réalisée.

Grâce à la concertation entre éleveurs et forestiers, l'implantation des surfaces primées a bien répondu à la logique de prévention contre les incendies et satisfait les pompiers.

Pour les éleveurs ce l'adhésion au programme est intéressante mais entraîne des dépenses supplémentaires, inscrites dans une fourchette de 5 000 fr./élevage au minimum jusqu'à 24 000 fr./élevage.

L'existence d'un cahier des charges à respecter strictement est ressentie comme une perte d'autonomie mais la prime de 30 à 40 Kfr./élevage laisse une marge pour l'éleveur qui rend les désagréments acceptables (Thanneberger, 1994).

Un intérêt de cette opération réside dans le fait qu'elle rétablit pour l'éleveur une reconnaissance sociale via son travail d'entretien que sa fonction de production ne lui apporte plus. Notre étude vise à préciser comment les éleveurs afin de concilier les deux logiques de production économiques et production environnementale ont modifié de manière significative leurs pratiques

Méthode d'étude

L'organisation du travail : un domaine difficile à cerner

Le dictionnaire de la langue française définit l'organisation du travail : comme la coordination des activités et des tâches en vue d'améliorer les conditions de travail (sous entendu : de la main d'oeuvre). Son étude précise les conditions d'utilisation du facteur de production constitué par la main-d'oeuvre. Celles-ci ne peuvent être analysées indépendamment de l'analyse globale du système de production.

La méthode d'investigation retenue repose sur une enquête effectuée auprès de tous les éleveurs concernés par l'opération locale DFCL. 16 éleveurs ont ainsi été visités pour un entretien dirigé de 2 à 3 heures (pour des raisons d'indisponibilités 3 éleveurs n'ont pu être interrogés).

Le guide d'entretien a été élaboré en s'inspirant de la méthode d'analyse "Bilan travail" (Dedieu *et al.*, 1993) et de méthodes enquête fondée sur des entretiens semi-directifs (Blanchet et Gotman, 1992).

L'enquête a permis d'identifier les structures d'exploitations, les objectifs de productions, les itinéraires techniques au jour de l'entretien et les modifications apportées au système depuis l'adhésion de l'éleveur à l'opération locale DFCL.

Un regard particulier a été porté sur la nature des travaux réalisés en distinguant les travaux d'astreinte définis comme quasi quotidien, et les travaux de saison (travaux périodiques consacré au

troupeau ou à l'exploitation) liés au fonctionnement normal de l'exploitation et ceux engendrés par le respect du cahier des charges pour l'entretien du milieu.

Résultats et discussion

Les résultats de l'enquête indiquent que les exploitations concernées présentent les caractéristiques moyennes suivantes : superficie totale 260 ha, surface contractée 55 ha, main-d'oeuvre 2 UTH, cheptel 46 UGB. Deux groupes d'exploitations peuvent être distinguées : d'une part des exploitations possédant un élevage de faible dimension en moyenne 16 UGB bovines ou caprines dans lesquelles l'élevage est une activité à temps partiel au sein d'exploitations diversifiées, d'autre part des exploitations aux troupeaux importants 62 UGB bovines ou ovines (plus rarement caprines) constituant le fondement d'exploitations spécialisées en élevage.

Les exploitations diversifiées

Des surfaces retenues par l'opération locale DFCL se trouvent en bordure de la plaine viticole ou de zones urbaines. Des exploitations (viticoles, avicoles) dont l'élevage d'herbivores n'est pas l'activité principale ont adhéré au programme DFCL. Les superficies entretenues par contrat (en moyenne 55 ha) représentent 75% des surfaces pastorales des exploitations. Pour satisfaire le cahier des charges, les exploitants ont développé des élevages bovins ou caprins extensifs producteurs de jeunes animaux maigres, mais la charge animale reste très faible : 0,05 UGB/ha. Les contraintes d'entretien admises sont limitées 58% des surfaces sont en classe C pour seulement 21% en classe A.

Les tâches d'astreinte sont très réduites, limitées à une surveillance périodique du troupeau et les travaux saisonniers concernent le suivi des vêlages, les soins vétérinaires et l'entretien des clôtures. Pas ou peu d'investissements spécifiques sont réalisés pour ces travaux.

L'aide perçue est soit considérée comme un élément de revenu, soit comme une facilité de trésorerie pour améliorer la production (achat de concentrés pour l'engraissement des veaux).

Le suivi de ces élevages "environnementaux" ne modifie pas le fonctionnement des exploitations dont l'orientation principale est d'une autre nature.

Les élevages spécialisés

Les élevages spécialisés correspondent au potentiel de travail d'un couple (1,6 à 1,7 UTH), les surfaces entretenues par contrat y représentent 16% de la surface totale avec une moyenne de 56 ha. La charge animale moyenne est 0,17 UGB/ha. Les élevages bovins sont sensiblement plus importants que les élevages ovins et caprins. Les surfaces totales sont respectivement de 414 ha et 234 ha, les surfaces contractées de 66 ha et 43 ha, les cheptel de 72 UGB bovines et 42 UGB ovines ou caprines.

Les exploitations bovines

Les exploitations bovines ont adopté une production extensive orientée vers la production de veaux maigres ou de broutards vendus à des engraisseurs et de génisses engraisées sur place dont certaines sont valorisées sous l'appellation de "Rosée des Pyrénées".

L'entretien du milieu est recherché par l'action directe des animaux, pour cela les éleveurs ont augmenté leur cheptel et mis en place des clôtures afin de contrôler le pâturage. Les objectifs de DFCL, les possibilités d'entretien des éleveurs et la configuration du milieu ont guidé les classement des parcelles. On observe un faible pourcentage de surfaces classées en A (24%) et une prédominance des surfaces classées en C (43%).

Les modifications introduites dans le système de production consistent essentiellement en la mise en culture des meilleures parcelles classées en A, une augmentation du cheptel et une meilleure gestion de l'herbe afin de limiter les travaux de débroussaillage. Les indemnités perçues constituent une facilité de trésorerie appréciable qui permet l'achat d'aliment pour le troupeau et l'engraissement de génisses.

Les tâches d'astreinte sont liées à l'alimentation du troupeau lorsqu'il est nécessaire de compléter la ressource pâturée avec des aliments conservés (foin ou concentrés le plus souvent acheté).

Les travaux de saison directement reliés à l'opération DFCI les plus contraignants sont les débroussaillages. Pour les réaliser les éleveurs ont acquis du matériel spécialisé. La période la plus propice pour effectuer ces travaux est en fin de printemps à partir du ralentissement de l'activité végétative. La date limite (début juillet) d'exécution de ces travaux contrôlés par un agent de l'administration est jugée trop précoce. Elle exige un aménagement du calendrier des travaux printanier afin de ne pas perturber la fenaison et nuire à la qualité des foins récoltés trop mûrs.

Les exploitations ovines et caprines

Les éleveurs de petits ruminants producteurs d'animaux de boucherie présentent des systèmes de production semi-intensif de type pastoral avec engraissement en bergerie d'agneaux et chevreaux directement destinés à l'abattoir. La main d'oeuvre disponible est réduite (1,6 UTH/exploitation). La charge de travail par personne liée à la conduite du troupeau (26 UGB/UTH) reste modérée en raison de la faible dimension des troupeaux. Les troupeaux caprins orientés vers la production laitière ont des objectifs de production élevés de l'ordre de 600 à 700 kg/an/chèvre.

La mise en place de l'opération DFCI a représenté pour les éleveurs une incitation au développement et un appui financier pour leurs exploitations.

Les problèmes fonciers pour les éleveurs caprins et le faible impact des ovins sur le milieu ont conduit lors de l'établissement du contrat à définir en priorité les parcelles propices à une exploitation fréquente et intense classées en A et B (67% des surfaces). La part réduite de la classe C (33%) correspond à l'impossibilité pour les ovins de pénétrer dans un milieu fermé.

Les modifications apportées aux systèmes d'exploitation sont profondes. Les systèmes pastoraux reposant sur la cueillette des ressources fourragères par un troupeau sous la garde d'un berger ont évolué par la mise en place de clôtures, l'instauration de parcs et le semis de cultures fourragères vers des systèmes agricoles dans lesquels la maîtrise de l'alimentation du troupeau est mieux assurée.

On observe une intensification progressive des systèmes par augmentation des effectifs animaux et de leur performances. L'organisation du travail est modifiée en conséquence avec un alourdissement des tâches d'astreinte (alimentation d'un nombre accru d'animaux, volume supérieur de lait à traire et à transformer) et une diversification des travaux de saison. Aux tâches liées à la conduite du troupeau s'ajoutent celles de l'exploitation et de l'entretien des surfaces fourragères (semis, fauche, broyage, irrigation). Pour compléter l'action des animaux et étendre les zones de pâturage des investissements en matériel de débroussaillage sont réalisés.

Dans certaines exploitations ovines ou caprines laitières des troupeaux de chèvre de race Rove productrices de chevreaux de boucherie ont été introduits afin d'assurer plus efficacement l'entretien des parcs. Leur suivi est réduit et modifie peu l'organisation du travail des élevages, cependant leur action efficace sur le milieu augmente les surfaces pastorales et s'inscrit dans la dynamique d'intensification des exploitations.

Conclusion

La mise en oeuvre dans les exploitations d'élevage des montagnes sèches des Pyrénées-Orientales du programme de protection des zones sensibles aux incendies a entraîné une évolution sensible des systèmes d'exploitation. Les éleveurs ont parfaitement intégrés les

préoccupations environnementales qui ont alourdi leurs charges de travail par augmentation et diversification des tâches à réaliser. L'organisation du travail n'a pas été révolutionnée mais l'intensification des systèmes de production et l'exécution des travaux "environnementaux" nécessitent une gestion plus attentive de l'utilisation de la main d'oeuvre disponible qui est restée inchangée. Dans la plupart des cas le recours à une mécanisation spécialisée a permis de résoudre les besoins nouveaux.

Références

- Blanchet, A. et Gotman, A. (1992). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Collection 128, Nathan Université, Paris.
- Dedieu, B., Coulomb, S., Serviere, G. et Tchakérian, E. (1993). *Bilan travail pour l'étude du fonctionnement des exploitations d'élevage*. INRA, Institut de l'élevage, Ronéo, p. 15.
- Thanneberger, A. (1994). *La gestion de l'espace rural, support de biens d'environnement. Application de "l'article 19" en zone méditerranéenne française menacée par les incendies*. Mémoire de DEA Université Montpellier I.